



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre la prolifération des sangliers

Question écrite n° 39619

Texte de la question

M. Fabien Matras alerte Mme la ministre de la transition écologique sur la prolifération des sangliers à travers la France. Depuis 1970, l'augmentation de la population de sangliers entraîne de nombreuses difficultés dans de nombreux départements. Au début des années 1970, alors que 2,2 millions de chasseurs œuvraient au contrôle des populations de sangliers, 36 000 animaux en moyenne étaient abattus chaque année. Aujourd'hui, avec 1 million de chasseurs, c'est plus de 700 000 sangliers qui sont abattus annuellement. Les agriculteurs sont les premiers touchés par la croissance exponentielle des populations de sangliers, entraînant des dégâts sur les cultures qui se chiffrent en millions d'euros de pertes sur l'ensemble du territoire métropolitain. Avec l'instauration du couvre-feu lié à la crise sanitaire, ces animaux sauvages, en quête de nourriture, s'approchent toujours davantage des aires urbaines et périurbaines, représentant un danger certain pour les riverains. Voyant les villes et villages dépourvus de vie à partir de 19 h depuis de nombreux mois, ces animaux nocturnes se déplacent de plus en plus tôt à l'intérieur des aires urbaines, entraînant des dommages sur les espaces publics, les jardins des particuliers et des collectivités, et constituent également un danger supplémentaire sur les routes, où les collisions se multiplient. Dans le Var, des particuliers ont pu voir en pleine journée des hardes s'aventurer dans leurs jardins et jusque sur les plages. En 2019 plusieurs préconisations avaient été faites, dans un rapport conjoint de l'Assemblée nationale et du Sénat, relatif à la restauration de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique pour une pleine maîtrise des populations de grands gibiers. Ces préconisations concernaient notamment l'interdiction du lâcher de sanglier, la réglementation des enclos et parcs de chasse ou bien encore l'adaptation du statut du sanglier selon le contexte agro-sylvo-cynégétique. À cet égard, il lui demande quelles recommandations ont été mises en œuvre depuis ce rapport et quel plan d'action entend mettre en œuvre le Gouvernement pour lutter efficacement contre la prolifération des sangliers, que les chasseurs, qui voient leur nombre diminuer année après année, ne parviennent plus à réguler efficacement.

Données clés

Auteur : [M. Fabien Matras](#)

Circonscription : Var (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39619

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : [Transition écologique](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 juin 2021](#), page 5027

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)